



Pret familiale non remboursé que faire ?

Par **rugbyben**, le **13/07/2011** à **00:21**

Bonjour, rnJ'ai prêté 1000€ a mon frere en janvier 2011, a cette epoque celui ci m assurai avoir du travail donc je lui ai fait confiance et prêté cette argent. Et la erreur de ma part nous sommes en juillet et j ai toujours pas vu la couleur de mon argent malgres la reconnaissance de dette faite a cette meme periode. Je voudrais savoir comment faire pour recupérer mon argent sachant que je lui ai deja demandé plusieurs fois et qu on avait etabli un echéancier sur 5 mois merci de vos aides.

Par **corimaa**, le **13/07/2011** à **00:27**

Si l'emprunteur ne rembourse pas, le prêteur devra commencer par lui adresser une mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec avis de réception. Si l'emprunteur ne s'exécute toujours pas, le prêteur muni d'un écrit prouvant le prêt pourra obtenir du juge une injonction de payer